

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIREDépartement de
VAUCLUSE

N°2023/DEC/013

Arrondissement
de
CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Objet :Demande de
subvention au
titre de la
Dotation de
Soutien à
l'Investissement
Public Local
(DSIL) pour la
rénovation du
logement de la
Poste

La commune de Camaret-sur-Aigues est engagée depuis plusieurs années dans une requalification urbaine de son cœur de village avec un triple objectif : mise en valeur du patrimoine, réhabilitation du bâti et du logement, soutien au commerce de proximité et dynamisation touristique.

La commune souhaite engager la rénovation d'un logement propriété de la commune. L'opération est essentiellement axée sur la rénovation thermique et énergétique du bien : isolation, menuiseries, modes de chauffage et de production d'eau chaude, éclairage et réseaux électriques.

Ces travaux permettront de renforcer l'isolation thermique et énergétique pour permettre d'améliorer le bilan thermique du bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à 95.501,00 € HT.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) portée à la connaissance des communes de Vaucluse par un courrier de Monsieur le Préfet du département de Vaucluse en date du 13 décembre 2022 pour des projets devant connaître un commencement d'exécution en cours d'année 2023. Ce programme prévoit en effet une enveloppe financière concernant les projets de rénovation énergétique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2020/DELIB/051 du 23 septembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire pour demander l'attribution de subvention à tout organisme financeur dans la limite de 214.000€,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	95.501,00	Commune de Camaret-sur-Aigues	47.750,50 (50 %)
		Etat (DSIL)	47.750,50 (50%)
TOTAL	95.501,00	TOTAL	95.501,00

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse une subvention à hauteur de 47.750,50€ au titre de la programmation 2023 de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour la réalisation du projet décrit ci-dessus

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 7 février 2023

Philippe de BEAUREGARD
Maire



Acte certifié exécutoire

Dès sa réception en 9- FEV. 2023

Préfecture le :

Et/ou sa publication le : 8- FEV. 2023

